

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2022 A 18H00

Présents :

Jean-Marie ALLAIN, Philippe ARCICASA, Vincent BLOMME, Ludovic CESSELLI, Angélique CROIX, Ludovic DAMIENS, Alda DELPLANCHE, Pascal DELPLANCHE, Laure DESPRIET, Yvette FEVRIER, Erick GUEFFIER, Bernard HUTIN, Bruno LEGROS, Jacqueline LOIRE, Frédéric MARECHAL, Hervé NICOL, Monique NICOL, Nassira TAOURIRT, Patricia VERPLAETSE.

Excusés ayant donné procuration :

Mélanie BERTINCHAMPS ayant donné procuration à Monique NICOL
Christian LAVIELLE ayant donné procuration à Philippe ARCICASA

Excusé :

Daniel SAENEN, Stéphanie MOUCHART

Secrétaire de séance

Monsieur Bruno LEGROS est désigné secrétaire de séance

Approbation PV de séance du 17 Novembre 2022 :

Pas de remarques

Décisions au titre du L 2122-22 du CGCT

Signature d'un devis de 8794,44 € HT avec l'entreprise Bertrand ROTY pour l'aménagement du cheminement piéton entre l'église et la mairie, projet validé par la commission cadre de vie (réalisation semaines 7 et 8 de l'année 2023).

Signature le 17 novembre 2022 d'une commande d'une série de 42 illuminations de Noël (en promo) auprès de la société LEBLANC du Mans (Sarthe) pour un montant de 5576,37 € HT

Signature le 20 décembre 2022 d'une occupation temporaire du domaine public communal avec M. et Mme David Leclercq (« AU TRUCK DE FOU ») pour l'implantation hebdomadaire d'un « food truck » de frites et tartines chaudes sur la place du marché (face à la mairie) le vendredi soir de 17h30 à 21h00 au tarif fixé par le Conseil pour le marché, à savoir 5 € x 4 semaines, soit 20 € par mois et à partir du 6 janvier 2023.

Signature d'un contrat de fourniture d'électricité avec EDF pour l'ensemble Mairie / Salle polyvalente / Auditorium et pour l'ensemble Ecole Primaire / Petite Enfance pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2023 pour une consommation estimée de 171 361 kWh pour un montant de 75886,06 € HT.

Ce montant nous amène à une valeur de 0,44 € le kWh (CTA, TICFE, TCFE et acheminement compris, mais hors TVA).

En octobre 2021, cette valeur s'élevait à 0,24 € le kWh (cf note de Bruno Legros).

Mme VERPLAETSE considère que le contrat aurait dû se faire sur trois ans et que la consommation, même sur un an et avec un tarif fixe, est susceptible d'être supérieure aux estimations, auquel cas le montant annoncé pourrait dépasser 90 000 € et aurait nécessité une publicité sur la plate forme du centre de gestion.

M. LEGROS précise que les 5 fournisseurs sollicités lors des consultations dans le cadre des appels d'offres précédents pour la fourniture d'électricité (IBERDROLA, VATTENFALL, ENGIE, TOTAL ENERGIES et EDF) l'ont été également pour ce renouvellement et ce, pour une durée de 3 ans.

Seul EDF a fait une offre, pour 1 année.

M. LEGROS reconnaît, qu'effectivement le montant de 90000 € pourrait être dépassé, notamment en cas de consommations supérieures à la CAR (Consommation Annuelle de Référence), base d'estimation des fournisseurs pour établir leurs offres, mais rappelle également que le Code de la Commande Publique en son article R2121-3 notifie que «la valeur du besoin à prendre en compte est celle estimée au moment de l'envoi de l'appel à la concurrence».

Autre élément à considérer dans l'absence d'offres de la majeure partie des fournisseurs sollicités, les PDL (Points De Livraisons) atypiques :

- Ancien tarif dit «Tarif Jaune» pour des puissances de 42 à 240 KVA et remplacé par des PDL C4 ou BT > 36 KVA pour l'ensemble Mairie / Salle polyvalente / Auditorium
- Alimentation de l'ensemble Ecole Primaire / Petite Enfance par une ligne HT de 20000 Volts transformés en 400 Volts.

M. LEGROS précise, par ailleurs, que les services de la Sous-Préfecture et le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes ont été consultés sur ces sujets et que les spécificités de notre consultation ne contrevenaient pas aux règles de la commande publique.

INFORMATION D'ORDRE GENERAL

- Recensement

Suite au dernier recensement de 2020, la population officielle de Marpent est établie par décret à **2674** habitants (contre 2750 en 2014)

Si on ajoute la population comptée à part (principalement étudiants ayant leur résidence familiale à Marpent mais résidant dans une autre commune du fait de leurs études)

La population totale est de 2695 habitants (contre 2786 en 2014)

Conclusion : la baisse est réelle et bel et bien enclenchée.

Le projet des Terrasses viendra partiellement enrayer la tendance si les archéologues, suite aux sondages qui vont avoir lieu à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ne viennent pas retarder le projet

DELIBERATIONS

Commission CADRE DE VIE

1 - Engagement de la commune pour la programmation de voirie 2022-2023 des travaux de la rue Marceau

M. DAMIENS, adjoint au **CADRE DE VIE**, explique que la commune doit délibérer de façon concordante avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) sur la programmation de voirie 2022-2023 pour un montant prévisionnel de 236133, 20 € TTC.

M. CESSELLI s'interroge sur les travaux qui seront réalisés compte tenu de la différence importante entre le montant prévisionnel et le dernier devis reçu de la CAMVS

M. DAMIENS explique qu'aucune bordure ne sera mise en place et que la structure de la chaussée ne sera pas modifiée. Les travaux consisteront simplement en la mise en œuvre d'un enrobé de 8 centimètres sur la chaussée existante.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 - Engagement de la commune pour la participation des travaux sur trottoir rue Salengro réalisés en régie par la CAMVS

Conformément à la convention signée avec la CAMVS au titre des travaux en régie Agglo pour 2022, M.DAMIENS explique que le Conseil Municipal doit délibérer de façon concordante pour un abaissement de trottoir rue Salengro d'un montant de **1387,61 €**, sur une participation communale de 50 % de la part nette supportée par la CAMVS.

Délibération adoptée à l'unanimité

3- Dossier d'Aide Départementale Aux Villages et Bourgs (ADVB) pour l'Extension de l'Ecole maternelle

M. DELPLANCHE, Conseiller Municipal Délégué aux projets, rappelle les principes essentiels de ce projet qui concerne la création d'une classe de 52 m² à l'étage des anciens appartements dédiés au personnel de l'école maternelle.

M. MARECHAL demande si le diagnostic amiante, voire le traitement, ont été prévus.

M. DELPLANCHE répond par la négative et propose, pour en tenir compte, de majorer l'estimatif pour arriver à un total s'élevant à 55250 € HT.

Le Conseil Municipal doit mandater le Maire pour solliciter une subvention ADVB à hauteur de 50 %, soit 27625 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 - Dossier Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'Extension de l'Ecole maternelle

Le montant estimatif des travaux étant établi à 55250 € HT, M. DELPLANCHE demande que le Conseil Municipal mandate le Maire pour solliciter une subvention DETR à hauteur de 30 %, soit 16575 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

5 - Dossier ADVB pour création de toilettes accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au stade des Cheminots

M. DAMIENS rappelle que, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), il était prévu de réaliser des toilettes accessibles aux PMR.

M. Damiens propose l'installation d'un WC public écologique et autonome, basé sur le principe de fonctionnement des toilettes sèches, n'utilisant que très peu d'eau à chaque utilisation.

Le dispositif de collecte et de stockage de 700 litres est prévu pour 2000 utilisations avant une vidange.

L'ensemble utilise l'eau de pluie pour la partie hydraulique, un panneau solaire couplé à une batterie pour l'énergie électrique et le vent pour l'aération et la ventilation de la cabine.

La cabine est accessible aux PMR.

Le montant du projet s'élevant à 20100 € HT, M. DAMIENS demande que le Conseil Municipal mandate le Maire pour solliciter une subvention ADVB à hauteur de 50 %, soit 10050 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

6 - Dossier DETR pour création de toilettes accessibles aux PMR au stade des Cheminots

Le montant du projet s'élevant à 20100 € HT, M. DAMIENS sollicite le Conseil Municipal pour mandater le Maire afin qu'il dépose une demande de subvention DETR à hauteur de 30 %, soit 6030 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Commission EVENEMENTIEL

7 – Remplacement d'un membre démissionnaire de la Commission Evènementiel

Mme LOIRE, adjointe à l'Evènementiel, explique que, suite à la démission d'un des membres de la Commission, celle-ci n'est plus organisée tel que prévu lors du vote de la mise en place des commissions le 06 Juin 2020.

Mme LOIRE sollicite donc l'élection d'un nouveau membre au sein de la commission en remplacement du membre démissionnaire.

M. Erick GUEFFIER se présente.

L'Assemblée accepte la candidature et vote l'intégration de M. Erick GUEFFIER au sein de la Commission Evènementiel.

Rév. 15/02/2023



Délibération adoptée à l'unanimité des membres ayant pris part au vote (Mme VERPLAETSE ne prend pas part au vote)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05

Le secrétaire de séance
Bruno LEGROS